

## **FAQ MRI**

- 1. La proposition peut-elle être rédigée dans une langue autre que l'anglais ?**
  - Oui, vous pouvez soumettre votre proposition en anglais, en français ou en portugais.
  
- 2. Est-il possible de postuler à la fois en tant qu'individu et en tant que membre d'un groupe ?**
  - Non, vous ne pouvez soumettre qu'une seule candidature : soit en tant qu'individu, soit en tant que membre d'un groupe. Il n'est pas permis de postuler dans les deux catégories.
  
- 3. Puis-je postuler pour une initiative individuelle sans doctorat ?**
  - Non, les doctorants sont invités à faire partie d'une candidature collective, mais ne peuvent pas postuler pour une bourse individuelle. À noter que la bourse n'est pas destinée à financer la rédaction d'une thèse de doctorat.
  
- 4. Les doctorants peuvent-ils intégrer un groupe de recherche ?**
  - Oui, les doctorants peuvent faire partie d'un groupe de recherche, mais ils ne sont pas éligibles pour en assurer la coordination. Le rôle de coordinateur est réservé aux titulaires d'un doctorat.
  
- 5. Un groupe dirigé par des femmes peut-il inclure des membres masculins dans le cadre de l'Appel spécial pour les femmes chercheuses ?**
  - Oui, les membres masculins peuvent être inclus dans une équipe de recherche dirigée par des femmes, mais uniquement dans des cas exceptionnels et avec une justification appropriée.
  
- 6. Faut-il être membre du CODESRIA pour postuler ?**
  - Non, il n'est pas nécessaire d'être membre du CODESRIA pour postuler. Cependant, nous encourageons les candidats à soumettre leur adhésion.
  
- 7. Existe-t-il un modèle pour la proposition ?**
  - Il n'y a pas de modèle spécifique pour soumettre la proposition. Cependant, l'appel à Candidatures décrit les sections clés attendues dans la proposition (par exemple, les questions de recherche, la méthodologie, etc.).
  
- 8. Puis-je soumettre une proposition révisée si elle n'a pas été retenue lors d'un appel précédent ?**
  - Oui, vous pouvez soumettre une proposition révisée si elle n'a pas été retenue dans un appel précédent. Assurez-vous cependant que la version révisée soit nettement améliorée en tenant compte des retours reçus et en améliorant sa qualité globale.

**9. Les non-Africains peuvent-ils postuler ?**

- Seuls les ressortissants des pays africains sont éligibles pour postuler aux bourses MRI. Bien que les candidats puissent résider soit sur le continent africain, soit à l'étranger, la priorité est donnée aux chercheurs basés en Afrique, conformément aux lignes directrices de CODESRIA.

**10. Quelles sont les exigences pour la lettre d'affiliation institutionnelle ?**

- La lettre d'affiliation institutionnelle doit attester votre lien avec l'institution et être signée par un responsable habilité. En revanche, les chercheurs indépendants peuvent être dispensés de la soumission de cette lettre.

**11. Comment accéder au plan stratégique du CODESRIA ?**

- Vous pouvez consulter le plan stratégique du CODESRIA via ce lien : [Plan stratégique de CODESRIA](#)

**12. Y a-t-il des limites ou des restrictions sur le budget ?**

- La bourse peut couvrir la collecte de données, l'analyse, l'achat de livres et de matériaux, etc. Vous pouvez inclure des dépenses spécifiques dans votre budget, à condition qu'elles soient justifiées et respectent les limites de financement. Un modèle de budget est disponible pour vous aider à détailler vos coûts. Il est à noter que la bourse ne couvre pas les honoraires des chercheurs.

**13. Combien d'années d'expérience après l'obtention du doctorat sont nécessaires pour postuler aux MRI ?**

- Pour le MRI Général et celui destiné aux chercheuses, le coordinateur doit être titulaire d'un doctorat, sans exigence quant au nombre d'années écoulées depuis son obtention, tandis que les candidats à la bourse destinée aux chercheurs seniors doivent avoir obtenu leur doctorat au moins 15 ans avant la date de soumission.

**14. Quel est le montant exact du budget pour la bourse destinée aux chercheurs seniors ?**

- Le budget proposé sera évalué en fonction des besoins définis dans votre proposition.

**15. Quels sont les principaux critères de sélection ?**

- Les projets doivent porter sur des sujets pertinents, avec une approche théorique ambitieuse et rigoureuse, et proposer des méthodes innovantes. Vous trouverez plus de détails à ce sujet dans les appels.

**16. Je suis membre d'une ONG/Entreprise de conseil ; puis-je postuler pour le programme MRI ??**

- Les candidatures provenant de consultants et de cabinets de conseil ne sont pas éligibles. Cependant, les chercheurs indépendants peuvent postuler.

**17. Un groupe peut-il avoir un membre appartenant à une discipline autre que les sciences sociales ?**

- Seules les candidatures de chercheurs en sciences sociales sont acceptées. Cependant, un membre d'un groupe peut appartenir à une autre discipline, à condition que sa présence soit justifiée.

**18. Le programme MRI est -il ouvert aux propositions liées à l'enseignement supérieur ?**

- Le programme MRI n'est pas ouvert aux propositions liées à l'enseignement supérieur. Le Conseil dispose d'autres programmes qui couvrent ce sujet. Veuillez consulter le site du CODESRIA pour plus d'informations.